

#01 PRINTEMPS/ÉTÉ 2022 Les ACTUS Pays du Mont-Blanc

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

COMBLOUX

LES CONTAMINES-MONTJOIE

CORDON

DEMI-QUARTIER

DOMANCY

MEGÈVE

PASSY

PRAZ-SUR-ARLY

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

SALLANCHES





PAYS DU MONT-BLANC

10

COMMUNES

dont **7 stations de ski** et **1 station thermale**



46 688

HABITANTS

22 % DES HABITANTS

ont moins de 18 ans et 9 % plus de 75 ans (contre 7 % en Haute-Savoie)



soit 9 % de la Haute-Savoie



2RÉSERVES
NATURELLES



47 492 LOGEMENTS

dont 52,6 % DE RÉSIDENCES SECONDAIRES



PRAZ-SUR-ARLY

SALLANCHES

COMBLOUX

DOMANCY

SAINT-GERVAIS LES BAINS

LES CONTAMINES-MONTJOIE

CORDON

21658

EMPLUIS

34 % liés au secteur touristique

> 5,8 % DE CHÔMAGE



26,5

MILLIONS D'EUROS budget voté pour 2022

dont 11,6 M €
pour le service « déchets ».
Le budget de la CCPMB représente

> 569 € PAR HABITANT



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



- + Gestion de la collecte des déchets ménagers,
- + Protection et mise en valeur de l'environnement,
- + Politique du logement et du cadre de vie,
- + Développement économique,
- + Action sociale d'intérêt communautaire,
- + Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -GEMAPI.







Se tenir informé de l'actualité de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en nous suivant sur la page **facebook** et sur **Linkedin** et en consultant le **site internet www.ccpmb.fr**

SOMMAIRE

EXPRESS

6-7 **DÉCRYPTAGE**

> Budget 2022 un budget volontariste et ambitieux

GRAND ANGLE 8-11

> Une politique ambitieuse pour permettre à tous de se loger

RENCONTRES AVEC

12-13

- > Martine Faivre, agricultrice
- > Philippe Peronnard, chauffeur au service « déchets »

14-17 **ACTIONS**

- > Intervenir pour mieux préserver la forêt
- > Mobilité Une offre qui s'adapte aux enjeux environnementaux

RÉALISATIONS 18-19

> La rénovation du Centre Sportif du Parc Thermal

TERRITOIRE

- > Tourisme de demain Pour un développement touristique raisonné
- > Promeneurs et chiens de protection : les bonnes pratiques en alpage

CCPMB648 chemin des Prés Catons PAE du Mont Blanc 74190 Passy 04 50 78 12 10 – ccpmb.fr Horaires : Du lundi au jeudi : 9h / 12h - 13h30 / 17h et le vendredi 9h / 12h

LES ACTUS PAYS DU MONT-BLANC

Le journal de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc N°01 – printemps-été 2022

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Marc Peillex RÉDACTEURS EN CHEF : C. Renaud-Goud- E. Amblard DESIGN & MISE FN PAGE: DESIGN @ @ C KALISTENE - 04 50 69 01 97 DESIGN & MISE EN PAGE: DESIGN © CALISTENE - 04 50 69 01 97
IMPRESSION: Imprimerie Gutenberg. Imprimé sur papier PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées)
CRÉDITS PHOTOS: CCPMB - Gilles Piel - Eric Thiolière - Sylv'acctes - SEA74 - © Baptiste Prat / Mobicop - Données chiffrées p.2: Insee
DÉPÔT LÉGAL: avril 2022 - N° ISSN: à venir - TIRAGE: 36 000 exemplaires Journal distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes de la CCPMB



ÉDITO

JEAN-MARC PEILLEX Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, Maire de Saint-Gervais

Un an de mandat pour les élus du nouveau conseil communautaire et un fil conducteur rapidement affirmé pour guider la mise en œuvre de nouvelles actions. Le projet de territoire travaillé et construit par les élus en fin d'année 2021 a conforté leur vision partagée des enjeux et de la plus-value qu'ils souhaitaient donner à la communauté de communes pour le territoire et pour le quotidien des habitants : préserver l'environnement, mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, améliorer la qualité de vie pour ceux qui y vivent et y travaillent, agir pour préserver leur santé.

Concrètement cela se traduit par de nouvelles actions mises en œuvre dès 2021.

Transport et Mobilité: en juin, les élus décidaient de ne pas prendre la compétence préférant, comme la majorité des communautés de communes, un partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour cibler les besoins particuliers du territoire. Loin d'être un frein, cette décision a, au contraire, été le point de départ d'une évolution importante du service : assouplissement et adaptation du service de transport à la demande avec ajout d'un nouveau véhicule, renforcement du cadencement, création de nouveaux points d'arrêts sur les lignes régulières et adoption du schéma cyclable intercommunal sont quelques exemples des réalisations déjà menées. La mise en œuvre d'un service d'autopartage de véhicules électriques, d'un service d'autostop sécurisé (Rezopouce) et d'une étude sur l'évolution des navettes saisonnières sont les projets qui aboutiront en 2022 Les élus, saisissant les enjeux liés au changement de comportement des usagers dans leur mode de déplacement ont commandé une étude sur l'implantation d'une station en ravitaillement multi énergie sur le territoire et un Fonds Air Véhicules a été voté à hauteur de 100 000 € pour 2022 (co-financés avec la Région) permettant déjà d'aider les entreprises à faire l'acquisition de véhicules électriques.

L'amélioration de l'environnement et la préservation de la santé des habitants sont également des objectifs majeurs. Dès 2021, les aides aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement et le changement de leur mode de chauffage ont été multipliées avec la création notamment du Fonds Air Transition Fioul spécifique à la communauté de communes. Le programme d'études de suivi énergétique des bâtiments publics et des travaux à réaliser se poursuit. En 2022, la communauté de communes mutualisera un poste d'économe de flux pour soutenir les communes et le service d'appui technique et financier CaseRenov s'ouvre aux copropriétés et bailleurs. C'est près de 800 000 € d'aides directes prévues au budget 2022.

Assurer un équilibre entre développement de l'activité touristique et préservation du patrimoine naturel est un des derniers axes forts affirmés dans les choix politiques de ce mandat. La candidature de la communauté de communes au dispositif « Espace Valléen » assuré par le partenariat comprenant l'Europe, le Commissariat du Massif des Alpes, les Régions Sud et Auvergne Rhône-Alpes a été retenue et ce sont près de 30 actions (budget de 12 millions d'euros) en faveur d'un tourisme raisonné et durable qui vont être mises en œuvre jusqu'en 2027. Sont concernés les enjeux de conciliation des usages avec les activités de l'alpagisme, du pastoralisme, de défense face à la prédation et plus largement d'éducation au respect de cet environnement et de valorisation des richesses locales (développement de filières de circuits courts).

Des décisions suivies d'actions rapides et des réflexions engagées pour l'avenir, voici la volonté des élus de ce nouveau mandat.

EXPRESS

FONDS, Air Bois 2000€ QUI TOMBENT AU POÊLE!

FONDS AIR BOIS

TOUJOURS DISPONIBLE!

Il est encore temps de profiter des 2 000 € du Fonds Air Bois pour changer d'appareil de chauffage au bois pour un modèle plus récent ou une énergie renouvelable (chauffage solaire, pompe à chaleur, ...). Les habitants de Passy peuvent bénéficier d'une bonification de l'aide, allant de 500 € à 2 000 € en fonction de leur quotient familial.

L'objectif : poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air. En effet, un foyer ouvert émet jusqu'à 30 fois plus de **particules** fines qu'un appareil au bois performant (labélisé flamme verte 7 étoiles). Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, les habitants des 41 communes du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve, dont fait partie le Pays Mont-Blanc, ont l'interdiction d'utiliser une cheminée à foyer ouvert (sans enceinte fermée destinée à améliorer la combustion).

i Informations et formulaire sur **fonds-air-bois.fr**

ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

SANTÉ / ENVIRONNEMENT

Fonds Air Véhicules : aide aux changements de véhicules

Les entreprises et associations du Pays du Mont-Blanc sont soutenues dans leur démarche de participation à la transition écologique notamment lorsqu'elles souhaitent « verdir » leur flotte de véhicules. Une aide allant jusqu'à 5 000 € par véhicule acheté - véhicule léger, utilitaire léger ou poids lourd jusqu'à 7 tonnes (VL, VUL ou PL) neuf électrique ou au gaz naturel pour véhicules (GNV) - leur est accordée dans le cadre du Fonds Air Véhicule, financé par le CCPMB et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

C'est un nouveau geste fort en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. En effet, les dernières enquêtes à l'échelle de la Vallée de l'Arve, menées dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), concernant l'état du parc de véhicules utilitaires, ont montré la nécessité

d'accompagner les entreprises sur ce sujet. Cette catégorie de véhicules qui ne représente que

17 % des kilomètres parcourus, participe à hauteur de 34 % des émissions de Nox (oxydes d'azotes), principal polluant caractéristique du trafic routier. Les professionnels sont de plus en plus nombreux à faire la démarche d'investir dans des véhicules plus respectueux de l'environnement pour valoriser leur image et participer à la transition écologique. Ces initiatives méritent d'être aidées, parlez-en autour de vous

(i) Informations et formulaire sur ccpmb.fr/actualite/fondsairvehicules



La CCPMB finance une étude qui rassemble les acteurs économiques autour d'un même projet pour connaître les besoins et faire aboutir la mise en place de cette station. Les entreprises et collectivités pourront recharger dans un lieu unique leurs véhicules électriques et faire le plein en biocarburant (GPL*, GNV**ou E85) ou en hydrogène.

LES OBJECTIFS DE LA STATION

- / Combler un manque du territoire
- / Soutenir les entreprises qui ont choisi de rouler aux énergies « vertes » (véhicules hybrides, électriques, hydrogène ou en biocarburants)
- / Encourager d'autres à s'engager dans cette voie.



(i) Faites connaître
vos besoins:
scanner le QR Code
ou rendez-vous sur
ccpmb.fr/projetde-station-multi-

energies/

(

*GPL - Gaz pétrole liquéfié *GNV -Gaz Naturel pour Véhicule



PRÉSERVATION DES RESSOURCES

ENVIRONNEMENT / TERRITOIRE



La CCPMB s'appuie sur des experts : des associations locales, Le Jardin des cimes, Une Farandole et les Croqueurs de pomme de Haute-Savoie.

Le recensement permet de connaître les espèces présentes sur le territoire,

Déjà 60 vergers, représentant
1107 ARBRES ont été visités et inventoriés.

d'observer leurs évolutions et aussi de découvrir les variétés typiques. Sur des secteurs bien exposés, certaines espèces tendent à disparaître, tandis que de nouvelles se développent, en résistant mieux à la chaleur et au temps sec comme le figuier, le pêcher et la vigne.

(i) Vous avez envie de participer à ce recensement, vous permettant de bénéficier de conseils d'entretien ? Il vous suffit simplement de contacter la CCPMB au 06 30 07 20 42 ou a.pissard@ccpmb.fr

Agir contre les plantes invasives

Renouées géantes, ambroisies, balsamines, solidages ou encore berce du Caucase, saviez-vous que ces plants sont des espèces exotiques envahissantes (EEE)? Elles représentent une menace pour les écosystèmes et les espèces locales car elles se multiplient très rapidement. Elles peuvent également avoir des effets nocifs

sur notre santé (allergies, brûlures, maladie). Vous en repérez une sur votre propriété? Arrachez-la puis déposez-la dans les déchets ménagers pour qu'elle soit incinérée et ainsi éviter sa dispersion. Il est également possible de signaler un foyer sur l'application « INPN espèce ».

(i) www.especes-exotiques-envahissantes.fr

LES RECONNAÎTRE... Ambroisie • 0,20 à 1 m de haut · Feuilles bien découpées, vert vif des 2 côtés Pas d'odeur • Fleurs en épis verdâtres • Tige souple et couverte de poils blancs Berce du Caucase Renouée géante ■ 2 à 5 m de haut • Grandes feuilles découpées • Feuilles ovales triangulaires et pointues • Fleurs blanches Fleurs blanches formant un • Tige creuse brune et rougeâtre ensemble arrondi • Tige robuste et creuse Plantes formant des massifs couverte de poils blancs compacts

ANIMATIONS NATURE

NOUVEAUX RENDEZ-VOUS POUR LES VACANCES

Escape game, jeu de piste, rencontres et échanges,... telles sont les nouvelles animations proposées par le Réseau d'éducation à l'environnement de la CCPMB depuis cet hiver.. Ça vous tente ? Rendez-vous aux vacances de printemps et d'été.



DÉCHETS

COLLECTE DU VERRE, DU NOUVEAU

Depuis janvier, les équipes de la CCPMB collectent le verre à la place du SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

Un camion a été acheté et un agent est dédié à cette collecte 5 jours par semaine. Cette organisation va permettre une meilleure qualité de service grâce à la maîtrise du planning et à une meilleure réactivité d'intervention en cas de débordements





DECRYPTAGE

Budget 2022

UN BUDGET VOLONTARISTE FT AMBITIFUX

Changement du calendrier budgétaire pour agir plus vite

Le budget a été voté par le conseil communautaire le 15 décembre 2021 suivant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 24 novembre 2021. Ce calendrier budgétaire avec le vote du budget primitif sans attendre la reprise des résultats est une volonté du nouvel exécutif pour permettre une mise en œuvre très rapide des nouveaux projets. L'adoption du compte administratif, bilan financier de l'année N-1, se fera en mai et sera l'occasion pour les élus d'affecter les résultats excédentaires à de nouveaux projets grâce au vote d'un budget supplémentaire.

« La politique de maitrise des dépenses impulsée depuis ces dernières années, permet à la CCPMB de disposer d'un budget stable et confortable pour développer les projets et envisager sereinement l'avenir », explique Jacques Zirnhelt, vice-Président en charge des finances. Chaque année, la capacité d'autofinancement est augmentée tout en réduisant l'endettement (1/4 des emprunts de la CCPMB se terminent en 2022). Les résultats 2020 faisaient ressortir une épargne nette de 5 millions d'euros. Les résultats définitifs de 2021 projettent une épargne nette approchant les 5,7 M€, soit une évolution de 13.56 %

Les principaux indicateurs sont donc au vert ce qui permet aux élus de renforcer et d'accélérer le déploiement de nouvelles actions au profit des habitants et du territoire. Les taux d'imposition ont été maintenus, ainsi la pression fiscale des ménages a été maitrisée. Ils restent faibles par rapport à la moyenne des intercommunalités. Concilier gestion rigoureuse et amélioration du niveau de service pour être au plus près des besoins de la population et améliorer la qualité de vie telle est la ligne directrice des nouveaux élus de la Communauté de Communes impliqués depuis 2020.

BUDGETS	PRINCIPAL	ORDURES MÉNAGÈRES	CHENIL*	ABATTOIR*	GEMAPI**	ZONE D'ACTIVITÉ***	TOTAL
Fonctionnement	10 179 602 €	9 414 842 €	264 411 €	142 962 €	1145 200 €	- €	21 147 017 €
Investissement	3 008 031 €	2 244 828 €	69 179 €	112 245 €	- €	- €	5 434 282 €
TOTAL	13 187 633 €	11 659 670 €	333 590 €	255 207 €	1145 200 €	-€	26 581 299 €

- * Budgets bénéficiants d'une subvention du budget principal pour être équilibrés : de 103 653.93 € pour le budget Chenil et de 87 405.50 € pour le budget Abattoir.
- " Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : reversé au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA).
 "Concerne uniquement la zone de Plan Mouillée à Combloux. Action terminée en 2021.

LES PRINCIPALES RECETTES

8,97 M€ de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et 180 000 € d'apport des professionnels en déchèteries.

5,03 M€ de recettes de fiscalité directe locale (taxe foncier bâti, foncier non bâti, Cotisation Foncière des entreprises (CFE), Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

1,48 M€ de fraction de la TVA nationale en remplacement de la Taxe d'habitation supprimée.

Viennent s'ajouter les aides de nos principaux partenaires (Union Européenne, Etat, Région, Département)

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITÉ DEPUIS 2017

Le tableau ci-dessous démontre que les taux appliqués sont faibles par rapport aux taux moyens nationaux.

Il est important pour les élus de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages qui font déjà face à la baisse de leur pouvoir d'achat.

Chaque année, les recettes fiscales sont impactées par les contributions versées

à l'Etat : 610 000 € pour le redressement des finances publiques et 681 000 € pour le Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communes (FPIC). Un quart des recettes fiscales repartent ainsi chaque année, sans pouvoir être utilisées pour le financement des projets intercommunaux.

	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS BÂTIES	TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
ССРМВ	2,81 %	1,68 %	7,01 %
Taux moyens nationaux des communautés de communes de mêmes catégories	6,67 %	5,73 %	14,36 %



Priorités: santé, environnement et qualité de vie

/ Investir dans les équipements pour améliorer le service

3,3 M€

Nouveaux investissements

nour les **ÉQUIPEMENTS**

- Programme de travaux d'implantation et de renouvellement des anciens points d'apport volontaire de collecte des déchets : 1119 000 €
- Réaliser des travaux de mise aux normes et de rénovation des déchèteries (en particulier au niveaux des garde-corps et de la voirie): 600 000 €
- Achat d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau bâtiment technique :1200 000 €
- Travaux d'amélioration du bâtiment administratif de la CCPMB:160 000 €
- Achat d'un engin de tassage des bennes en déchèteries : 120 000 €





/ Renforcer l'offre de mobilité en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.



2,93 M€

pour les TRANSPORTS et la MOBILITÉ DOUCE

- Transport scolaire : 2 000 535 €
- Transport à la demande Montenbus : 720 750 €
- Rézopouce : 45 000 €
- Autopartage : 50 000 €





Accélérer et amplifier les mesures et aides en faveur de l'environnement pour agir sur la santé des habitants.



2,2 M€

pour la préservation de L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



Par exemple

- Aide inédite et unique en Haute-Savoie pour remplacer un appareil de chauffage au fioul par un nouveau mode de chauffage - Fonds Air Transition Fioul: 160 000 €
- Participations aux fonds d'aides existants Aides à la rénovation énergétique CaseRénov : 400 000 € et Fonds Air Gaz : 20 000 €
- Fonds Air Entreprises : 210 000 €
- Fonds Air Véhicule : 100 000 €
- Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : 106 500 €
- Actions en faveur des alpages et soutien à l'agriculture : 181 000 €
- Projets en faveur du climat, de l'air et des énergies : 181 000 €
- Réseau d'éducation à l'environnement : 92 000 €
- Actions en faveur des espaces naturels sensibles : 51 000 €
- Actions en faveur du tourisme durable (Espace Valléen, remontées de fréquentation touristique, Pass Destination Mont-Blanc...): 500 000 €



/ Accentuer le soutien aux évènements culturels et sportifs.

0,24 M€

ÉVÈNEMENTS
CULTURELS
ET SPORTIFS





LES PRINCIPAUX INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	CHIFFRES CCPMB	CHIFFRES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE MÊMES CATÉGORIES	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	192 €	295 €	
Recettes réelles de fonctionnement / population	218 €	352 €	
Encours de la dette / population	21 €	154 €	
Produit des impôts directs / population	140 €	216 €	
Dépenses d'équipements brut / population	37 €	71 €	
DGF / population	9€	20 €	

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios réglementaires de la CCPMB par rapport aux ratios nationaux des communauté de communes similaires. Ils servent à analyser la santé financière des collectivités territoriales.

LOGEMENT

Une politique am pour permettre de se loger

Vivre au Pays du Mont-Blanc offre un cadre de vie exceptionnel mais cette qualité de vie coûte cher : les prix des terrains et des locations immobilières sont très élevés. Comment se loger durablement quels que soient ses revenus ? Comment devenir propriétaire ? Comment améliorer son logement ? Toutes ces questions sont au cœur de la politique du logement de la CCPMB et des communes.

LE LOGEMENT AU PAYS DU MONT-BLANC

47 492 LOGEMENTS

43,7 %

DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

61,9 % de ménages PROPRIÉTAIRES

de leur résidence principale

68 % logement COLLECTIF

LOYER MOYEN

dans le parc privé : 11,40 €/M²

dans le parc public (différents types de logements sociaux variants selon les revenus)

> de 5,60 €/M² à 8,10 €/M²

> > PRIX MOYEN D'UN APPARTEMENT

de 2 940 € à 8 726 €/M²

pour une moyenne à 4 409 €/m² contre 4 109 €/m² en Haute-Savoie

Des réponses adaptées aux tensions du marché immobilier

Au Pays du Mont-Blanc, trouver une location à un prix abordable est trop souvent un challenge compliqué à relever. Quant à devenir propriétaire, c'est bien trop souvent impossible.

Ce constat est unanimement partagé. « Nous sommes un territoire touristique et ça se paie », commente Raphaël CASTERA, vice-président en charge de l'habitat. La tension immobilière se ressent à tous les niveaux : il y a peu de logements disponibles en location ou à l'achat.

Les raisons :

- Un territoire de montagne qui limite l'expansion.
- Un développement touristique rendant le marché immobilier majoritairement dominé par les résidences secondaires. À cela s'ajoute un parc immobilier vieillissant : beaucoup de constructions datent de l'essor du tourisme.

Conscients de cette réalité, les élus de chaque commune et réunis à la CCPMB impulsent une politique volontariste permettant de mettre en place les outils juridiques et réglementaires à leur disposition pour inverser la tendance. La communauté de communes s'est ainsi engagée depuis 2014 dans la définition d'une politique de l'habitat avec l'adoption d'un Programme de l'Habitat (PLH). Actuellement en cours de renouvellement, ce document élaboré en concertation avec les 10 communes, les acteurs du logement et validé par les services de Etat,

contient un diagnostic du territoire sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement en lien avec l'évolution démographique et économique, des actions et des objectifs chiffrés. Le but est de définir pour une durée de 6 ans les principes de la politique de logement des communes visant à répondre aux besoins de logement et d'hébergement.

Il prévoit de :

- / FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT À TOUS quels que soient les revenus et les besoins spécifiques,
- / AMÉLIORER LE CONFORT DES
 LOGEMENTS notamment la performance
 énergétique et l'accessibilité aux
 personnes porteuses de handicap.
- / DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS pour répondre aux besoins évolutifs des habitants.

Suite à la concertation organisée entre les communes et les acteurs du logement et de l'hébergement, **trois enjeux** ont été mis en évidence pour décider des nouvelles orientations de la politique du logement :

- / Maîtriser le foncier pour répondre aux besoins de la population résidente,
- / Développer une offre de logement diversifiée pour favoriser l'habitat permanent.
- / Accélérer la rénovation énergétique des logements en multipliant les aides.





ENCOURAGER LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

Toute personne doit pouvoir résider dans un logement adapté à la composition de son foyer. Une des mesures prises dans le PLH 2 est d'augmenter la participation financière versée par la CCPMB aux constructeurs pour la production de logements sociaux : l'aide passe de 40 €/m² à 50 €/m², soit une augmentation de 25 %. Ce soutien encourage le logement permanent. D'ailleurs, selon les statistiques sur le revenu moyen des habitants au Pays du Mont Blanc*, 63,5 % des ménages disposent des conditions nécessaires pour prétendre à ce type de logement social. Ce chiffre est en passe de progresser sous l'impulsion d'une annonce récente de l'Etat qui permettra de relever les plafonds d'aides.

*Source Insee 2018

UNE RÉPONSE FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

Depuis de nombreuses années, les maires sollicitaient le Préfet pour obtenir des mesures permettant de tenir compte des tensions du marché immobilier dans les dispositifs réglementaires. Lors de sa venue en Haute-Savoie en février dernier, Madame la Ministre du Logement a annoncé que plusieurs communes changeaient de classement dans le « Zonage Pinel ». Celui-ci définit des zones (A,A bis, B....) qui permettent de déterminer le niveau des aides (prêt à taux 0) et l'accès au logement social. Ainsi la commune de Megève a été classée en A et les communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy,

Praz-sur-Arly et Saint-Gervais en B1. Cette modification a de nombreuses conséquences : l'accès au logement social est facilité grâce à une prise en compte des revenus plus élevés.

Par exemple, une famille avec 2 enfants ne devait pas dépasser 54 000 € / an de revenu pour pouvoir demander un logement social. Désormais le plafond a été réévalué à 82 586 €. Il y a également des évolutions concernant les primo accédants à la propriété qui seront plus nombreux à pouvoir solliciter des prêts à taux zéro, le montant des revenus pris en compte ayant évolué. Avec ces dispositions, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour permettre aux habitants de rester vivre au Pays du Mont Blanc et à tous de pouvoir s'y installer.

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Un travail est actuellement réalisé pour faciliter la demande de logement social et uniformiser son traitement. Les dossiers de demande sont à constituer soit sur le site internet demande-logement-social.gouv.fr, soit en prenant un rendez-vous à la Mairie qui est bureau enregistreur et permet un accompagnement plus personnalisé. Pour chaque logement libre, trois candidats au minimum sont proposés. Le logement est attribué aux personnes en fonction de l'ordre établi par la Commission d'Attribution de Logement. Les personnes les plus fragiles (personnes porteuses de handicap, victimes de violences ou résidant dans un logement insalubre) sont prioritaires.

FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

 \bigcirc

La mise en place du Bail Réel Solidaire (BRS) sur le Pays du Mont-Blanc est une des actions proposées dans le PLH et doit être étudiée par les communes. Ce système, qui dissocie le foncier du bâti, permet d'acquérir une maison ou un appartement tout en restant locataire du terrain (loyer d'environ 1 à 2€ du m² de la surface habitable). Sans le coût du foncier compris dans le projet d'acquisition, les prix d'achat deviennent plus abordables. Lorsque le propriétaire veut quitter son logement, il revend les murs et dispose d'un capital pour financer un futur projet.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de ses compténces, la CCPMB gère deux aires d'accueil des gens du voyage. Un recensement des travaux nécessaires pour répondre aux exigences du schéma départemental, est en cours. Celui-ci prévoit des dispositions relatives au nombre de places, à un accueil tout au long de l'année et à des possibilités de sédentarisation.

D'autres besoins spécifiques sont également au cœur des préoccupations comme le logement saisonnier et en matière d'hébergement d'urgence. Sur ce dernier point, les élus de la commission habitat ont engagé une réflexion sur la possibilité d'ouvrir un accueil de jour.

GRAND ANGLE

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE POUR **PERMETTRE À TOUS DE SE LOGER**

Intégrer et sensibiliser les résidents secondaires

La commune de Megève agit pour le logement saisonnier

Les difficultés à se loger au Pays du Mont-Blanc touchent également les saisonniers, problématique qui a des conséquences sur les recrutements. La réussite d'une saison est liée à différents facteurs, la quantité et la qualité du personnel saisonnier en est un pour l'accueil et la dynamique économique du territoire. Aider les employeurs à proposer des postes logés facilite l'embauche de salariés. Pour cette raison, la commune de Megève a mis en place « l'intermédiation locative » pour la saison d'hiver.

« Nous avons souhaité engager une vraie dynamique en faveur du logement des saisonniers, explique Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève et Vice-Présidente en charge du tourisme à la CCPMB. Ce dispositif, qui a fait ses preuves, permet aux propriétaires de louer directement leur bien à des employeurs pour qu'ils logent leurs saisonniers l'hiver ou l'été. Le service « habitat » de la mairie se charge gratuitement de toutes les formalités (recherche des logements, mise en relation employeurs/propriétaires, rédaction des baux, inventaire et les états des lieux, etc) sans commission, ni pour le propriétaire, ni pour l'employeur. »

Cet hiver, un premier logement a été loué à Megève grâce à ce dispositif mais les besoins exprimés par les employeurs sont nombreux. La commune s'est fixé l'objectif de 120 logements. Un travail de sensibilisation est mené auprès des propriétaires.



Le nombre de résidences secondaires est une caractéristique à prendre en compte sur le territoire. Sur certaines communes cette part peut représenter jusqu'à 70 % des logements.

Pour intégrer cette dynamique dans la politique globale de l'habitat sur le territoire, la Communauté de Communes a proposé une action spécifique s'inspirant des actions menées par Combloux et financée dans le programme Espace Valléen *(cf page tourisme)*: le recrutement d'un interlocuteur unique et dédié à l'accompagnement des résidents secondaires, appelé "coach immo". Son rôle est de mieux connaître leurs attentes et les encourager à réaliser des travaux, particulièrement en matière de rénovation énergétique.

UNE ANNÉE DE TEST À SAINT-GERVAIS

Testé sur la commune de Saint Gervais en premier lieu, le « coach immo » intervient désormais sur l'ensemble du Pays du Mont Blanc. Pour cette action, la CCPMB reçoit le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui finance le poste à hauteur de 34 %.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

En moyenne...

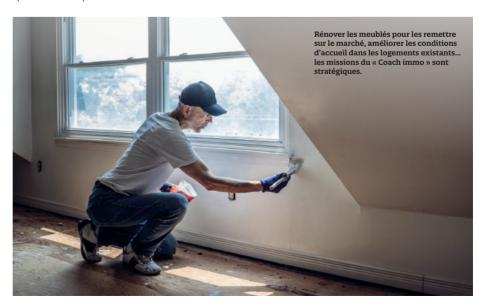
15 % en EN PLAINE

78 % dans le VAL D'ARLY

71 % pour le VAL MONTJOIE

Rénover les meublés pour les remettre sur le marché, améliorer les conditions d'accueil dans les logements existants... les missions du « Coach immo » sont stratégiques. En 2021, des résultats très encourageants ont été observés sur la commune de Saint-Gervais. Le coach a accompagné une résidence et a permis de mettre en place des outils comme : « Le club des propriétaires loueurs ». Il permet aux propriétaires de bénéficier d'avantages pour les activités de loisirs s'ils louent leur bien au minimum 11 semaines par an. Une brochure intitulée « Mettre en location sa résidence secondaire » a été éditée : elle rassemble des conseils pratiques, iuridiques et fiscaux...

Le coach sollicitera l'appui du service de rénovation CaseRenov.







Toujours plus d'aides pour améliorer le confort des logements

Avoir un logement bien isolé équipé d'un chauffage performant adapté c'est non seulement gagner en confort mais c'est aussi agir sur l'environnement et donc la santé en réduisant les rejets dans l'atmosphère.

Depuis 2019, la CCPMB via son service CaseRenov, accompagne les particuliers qui réalisent des travaux ou changent d'appareil de chauffage avec des conseils techniques individualisés et des aides financières. Après la création des fonds air transition fioul et air gaz en 2021, deux nouvelles aides sont venues renforcer le dispositif en 2022 pour les particuliers en visant les copropriétés et bailleurs. Un deuxième conseiller énergie

habitat est en cours de recrutement pour répondre au mieux à toutes les demandes. Toutes ces aides ont vocation à encourager les particuliers à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement qui vont permettre de faire baisser leur facture de chauffage, de gagner en confort de vie tout en participant à améliorer la qualité de l'air et donc la santé publique.

LES RÉSULTATS **DE CASERÉNOV**

1333 PERSONNES SE SONT **RENSEIGNÉES** auprès du service depuis sa création en juin 2019

110

LOGEMENTS RÉNOVÉS grâce aux aides de la CCPMB depuis 2019

AIDES FONDS AIR GAZ **ET AIR TRANSITION FIOUL** ATTRIBUÉES en 2021







AIDES FINANCIÈRES € TRAVAUX

Copropriétés

 \bigcirc

- Propriétaires occup Propriétaires bailleu



DEUX NOUVELLES AIDES POUR LES COPROPRIÉTÉS ET LES BAILLEURS

Jusqu'à présent seuls les propriétaires de logement individuel pouvaient bénéficier des aides aux travaux de rénovation énergétique de leur logement. Depuis janvier, la CCPMB étend le dispositif:



Copropriétés



- > Le gain énergétique des travaux doit être supérieur à 25 %.
- > Une aide de 10 % du coût TTC des travaux dans la limite de 20 000 €/ copropriété.



Propriétaires bailleurs

/ pour les propriétaires qui mettent en location annuelle un bien

- > Une aide de 1 000 € à 4 000 €, plafonnée à 20 % des travaux pour l'isolation des murs, du toit, des planchers bas et/ou remplacement des menuiseries.
- > Le gain énergétique doit être supérieur à 25 % et justifié par un passeport thermique réalisé par un conseiller énergie de la CCPMB.

(i) Service CaseRenov de la CCPMB : 04 50 90 49 55 / energiehabitat@ccpmb.fr 648 chemin des Prés Caton - PASSY

"le service de CaseRenov m'a donné une information fiable et objective. J'ai pu envisager plusieurs possibilités de rénovation énergétique, choisir les solutions qui me convenaient et recevoir des aides."

explique Ludovic Hoclet habitant de Passy qui a emprunté le thermokit avant et après travaux. Il a également fait réaliser un passeport thermique et a changé son appareil de chauffage au bois.



RENCONTRE AVEC...

► MARTINE FAIVRE, AGRICULTRICE

« Mon exploitation, ce n'est pas qu'un métier, c'est une passion »

Agricultrice à la tête d'une exploitation laitière à Sallanches et présidente de la SICA (société d'intérêt collectif agricole) du Pays du Mont-Blanc, Martine Faivre est attachée à la terre, à ses animaux et passionnée par l'agriculture.



À LA RENCONTRE DES AGRICULTEURS

Depuis de nombreuses années, la CCPMB soutient la SICA dans l'édition de sa brochure « Partagez des instants nature avec les agriculteurs du Pays du Mont-Blanc ». Ce guide regroupe toutes les adresses des agriculteurs ouverts au public pour la vente ou l'accueil. Il est distribué dans les offices de tourisme du territoire, dans les fermes et sur les marchés. Vous serez les bienvenus sur ces exploitations pour passer d'agréables moments.



À 21 ans, Martine reprend la ferme de sa grandmère avec ses parents. « Nous avions 15 vaches laitières et aujourd'hui 45. Depuis 2018, je me suis associée avec Corentin, un jeune du territoire. » Chaque jour, les vaches de Martine produisent environ 20 litres de lait qui servent à la fabrication du reblochon. « Le cahier des charges de ce fromage est exigeant. Nos animaux ne doivent pas manger d'aliments fermentés. Nous les nourrissons avec du foin et du regain (herbe qui repousse plus riche en protéines). »

LA RARETÉ DU FONCIER AU CŒUR DES EXPLOITATIONS

Avec ce témoignage, nous découvrons les particularités du territoire, notamment la pression foncière. « Nous sommes très peu propriétaires des terres que nous utilisons : pour ma part, je loue 80 hectares et je suis propriétaire de 2 hectares. Nous manquons de terre. Sur l'exploitation, on se partage entre Sallanches et des alpages à Saint-Gervais où nous envoyons. à la belle saison, les jeunes bêtes notamment. Nous gardons les laitières à Sallanches nourries avec de l'herbe et du foin. D'autres partent dans les alpages pour ne pas utiliser les stocks de fourrage de l'hiver en cas de période sèche prolongée, mais cela nécessite une organisation contraignante. Tant que les sécheresses ne se répètent pas, je préfère rester sur l'exploitation. » Depuis plus de 30 ans, Martine a vu l'évolution : les exploitations se diversifient. « Nous ne pouvons pas comme ailleurs en France agrandir nos exploitations pour élever 200 vaches! Alors nous nous diversifions. » Certains écoulent une partie de leur production

via la Fruitière de Domancy. D'autres transforment leur lait en fromage cela leur permet une meilleure rétribution : le lait est vendu en moyenne 0,55 € le litre à la coopérative. L'abattoir du Pays du

Mont-Blanc permet de valoriser les animaux, via la filière viande. « Quant aux jeunes, j'ai remarqué qu'ils optent pour la double activité : ils travaillent aux remontées mécaniques et sur leur exploitation pour s'en sortir ».

LA SICA, UN PARTENAIRE DU QUOTIDIEN

Martine a rejoint la SICA en 1997. Association qui rassemble les exploitants agricoles du Pays du Mont-Blanc, c'est un lieu d'échange privilégié sur leurs pratiques. « Depuis des années, nous recevons le soutien financier de la collectivité. Au début, nous étions aidés pour l'achat de matériels adaptés à la montagne et la construction de fermes, puis le soutien s'est recentré sur les projets collectifs. La SICA porte également des projets pour alpagistes. Ces aides proviennent d'un contrat entre la CCPMB et la Région (le Plan Pastoral Territorial) ». La SICA avec la CCPMB joue également un rôle social. « Tenir une exploitation est un travail 7 jours sur 7. Nous pouvons rencontrer des difficultés en cas de maladie. Il existe un service de remplacement qui met un salarié à disposition. Les collectivités prennent en charge le coût de l'adhésion au service de remplacement (250 €). C'est à souligner car c'est un cas unique en Haute-Savoie. » Martine est heureuse de voir que le territoire est dynamique mais elle sait que l'avenir sera différent : « L'agriculture est bien présente et ne disparaît pas. Des jeunes sont motivés et parfois ils ne sont pas originaires de familles d'agriculteurs. Le manaue de terre et le chanaement climatique nous contraignent à nous adapter. Les chefs d'exploitation devront changer de cap, créer une nouvelle dynamique avec des pratiques différentes. Ceux qui choisissent l'agriculture, c'est une passion et un mode de vie à part entière et pas uniquement un métier, »

Martine Faivre - Gaec de Méribel à Sallanches



► PHILIPPE PERONNARD,

CHAUFFEUR AU SERVICE « DÉCHETS »

« En saison, le travail est intense... »

Chauffeur au service « déchets » depuis 2013 et ancien agent de la commune de Passy, Philippe nous raconte son quotidien pour collecter le centre de Megève, et les particularités de son activité en zone touristique, qui demande une mobilisation accrue pour satisfaire aux besoins des périodes de haute saison sous tension.

"Je constate

régulièrement des

dépôts sauvages

ce qui oblige les

collègues de la

commune à ramasser

ces encombrants."

Quel a été votre parcours au sein des services de collecte?

C'est en 1999 que j'ai commencé ma carrière comme ripper pour la commune de Passy. Je suis rapidement passé chauffeur, d'abord comme remplaçant avant de devenir titulaire parce que j'avais déjà le permis poids lourd.

Avec la création de la CCPMB en 2013, j'ai été transféré en même temps que les collègues des autres communes quand elle a pris la compétence déchets.

Est-ce que votre métier a évolué?

Oui énormément! Nous faisions les tournées en équipe avec un camion benne pour vider des bacs en porte à parte. Aujourd'hui pour

porte. Aujourd'hui nous sommes autonomes : seul à bord d'un camion grue, nous vidons les cuves des points d'apport. C'est moins contraignant et beaucoup moins salissant.

Pourriez-vous justement nous décrire votre journée de travail ?

J'embauche à 5h30 dans les locaux des services techniques de la commune de Passy où mon camion est garé. Direction Megève. C'est l'heure idéale : il n'y a pas de circulation et c'est beaucoup moins compliqué. Je peux commencer à gérer une partie de la collecte sans gêner la circulation et en toute sécurité. Un peu plus tard dans la journée, les gens se retrouvent bloqués derrière le camion dans les rues étroites. Une fois que je suis passé sur l'ensemble des points, je redescends vider le camion à Passy. Quand j'arrive, j'identifie le camion de collecte grâce à une carte et il est pesé avant et après le déchargement pour estimer le poids des déchets collectés.

Votre travail ne s'arrête pas là ?

Non, en effet, soit je remonte si je n'ai pas fini de collecter tous les points, soit je m'occupe de faire le plein. Je vais ensuite jusqu'à Sallanches pour laver le camion et je procède si besoin aux petites réparations et au graissage. C'est aussi le cas sur les points de collecte, nous autres les chauffeurs, nous nous occupons quand c'est possible de remplacer un joint, sinon nous prévenons l'équipe d'entretien pour qu'elle s'en charge.

Vous changez de fonctionnement pendant la saison?

Oui. En basse saison, je travaille 5 jours sur 7 et je collecte un jour sur 2 les ordures ménagères et les recyclés (cuve au couvercle jaune comprenant le papier et les emballages ménagers). Par contre, en saison, du 15 décembre à la fin des vacances de printemps et du 15 juillet au 31 août, c'est 6 jours sur 7 dont tous les

dimanches. Et je collecte uniquement les ordures ménagères. Un autre camion vient en renfort et s'occupe de ramasser les recyclés. Je fais quasiment à chaque fois 2 voyages car le camion est vite rempli. En saison, le travail est intense : la collecte

demande beaucoup plus de temps et d'attention à la circulation. Nous en avons moins pour l'entretien.





PHILIPPE S'OCCUPE DU CENTRE VILLE DE MEGÈVE



SA TOURNÉE EN CHIFFRES

27 points de collecte

65 conteneurs



En basse saison, c'est

12 à 15 tonnes
de déchets ménagers collectés
sur sa tournée par semaine.



Jusqu'à 18 tonnes par jour pendant la haute saison touristique.



Je dirais d'abord les intempéries de l'hiver : ce n'est pas toujours facile de circuler en camion sur une route enneigée. A 5h, les équipes de déneigement n'ont pas fini de passer et nous devons également dégager un minimum les conteneurs pour vider les cuves en toute sécurité.

Nous avons aussi le problème des gens qui se garent devant les points et qui nous gênent. D'autres confondent les points de collecte et les déchèteries : je constate régulièrement des dépôts, ce qui oblige les collègues de la commune à ramasser ces encombrants.

Des pannes de camions peuvent parfois nous contraindre à changer nos horaires de travail car nous utilisons le camion d'un autre circuit de collecte. Le temps de réparation peut durer faute de pièces de camion d'avance et d'atelier.

La CCPMB a justement acheté un terrain pour construire un centre technique?

Oui nous avons hâte d'avoir tous les camions garés au même endroit, de pouvoir les entretenir et nettoyer sur place et aussi de disposer de vestiaires dédiés. Depuis 2013 nous sommes accueillis sur les centres techniques des communes de Sallanches et Passy et disposer d'un endroit unique et adapté à nos besoins permettra un meilleur confort de travail. Ce sera bien plus facile pour toute l'équipe.

Intervenir pour mieux préserver la forêt

Au Pays du Mont-Blanc comme ailleurs, les effets du changement climatique se font sentir, et pas uniquement sur la fonte des glaciers. Les arbres en sont également victimes. Des mesures préventives doivent être prises.

Les sécheresses sont plus fréquentes et impactent en particulier les forêts situées en dessous de 1000 m d'altitude. Elles réduisent par endroit les capacités de régénération de la forêt ou provoquent ailleurs le dépérissement de certaines essences. L'épicéa par exemple est de plus en plus impacté au Pays du Mont-Blanc.

Le manque d'eau augmente **les risques de maladies et d'attaques**. La présence du **scolyte** au Pays du Mont-Blanc se traduit par des zones d'arbres secs. Cet insecte cause des dommages irréversibles sur les arbres.

Les forêts subissent également plus fréquemment que par le passé des **tempêtes** qui les fragilisent.

Préserver la forêt est vital car elle apporte de nombreux services aux hommes en particulier en zone de montagne.

LA FORÊT PERMET DE :

- · produire du bois,
- réguler le cycle de l'eau,
- protéger le territoire contre les risques naturels : chute de pierres, crues torrentielles et avalanches,
- conserver une importante biodiversité,
- · stocker du carbone,
- accueillir les promeneurs et représenter une part importante de nos paysages.





DES RÉPONSES POUR PRÉSERVER NOS FORÊTS

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est indispensable de mettre en place des mesures d'adaptation des forêts. Elles passent par des interventions humaines plus ou moins importantes pour :

- / Favoriser la régénération naturelle des forêts en encourageant la diversité des espèces (feuillus et résineux).
- / S'assurer que les forêts comportent différentes classes d'âge.
- / Réduire la densité des forêts pour diminuer la consommation d'eau.
- / Limiter / réduire les espèces **sensibles au manque d'eau** (épicéa en dessous de 1000 m par exemple).
- / Planter de nouveaux arbres sur les parcelles où la régénération naturelle n'est plus adaptée.

Pour mettre en place toutes ces mesures, il est nécessaire de pouvoir accéder à la forêt via notamment des routes forestières et des pistes. L'installation de places de dépôt permet de stocker le bois prélevé, mais aussi la mise en place de systèmes de débardage par câble pour accéder là où la présence de route ou piste n'est plus possible, dans les fortes pentes par exemple. Un accès facilité permet également d'évacuer plus facilement les bois secs tombés suite aux tempêtes ou aux attaques de scolyte. Les collectivités, dont la CCPMB et les communes, se mobilisent en faveur de la forêt dans cette perspective.



RAYMOND VIAL, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

Différents travaux peuvent être menés pour favoriser l'émergence de forêts en capacité de s'adapter au changement climatique. Pour mettre en place ces opérations, des structures apportent leur soutien financier ou technique, comme par exemple l'association Sylv'ACCTES à laquelle la CCPMB adhère.

Pourriez-vous nous présenter en quelques mots Sylv'ACCTES?

Association à but non lucratif créée en 2015 et reconnue d'intérêt général en 2018, Sylv'ACCTES vise à « préserver le patrimoine forestier au cœur des territoires » en identifiant des modes de gestion des forêts répondant aux attentes des acteurs locaux et en levant des financements publics et privés pour accompagner leur mise en œuvre sur le terrain

Qu'apporte-t-elle aux territoires adhérents?

Elle propose d'abord une réflexion sur les enjeux relatifs à la forêt pour le territoire concerné, celle-ci aboutit à des propositions techniques adaptées, qui sont analysées pour garantir la poursuite de l'intérêt général. Ensuite, elle lève des fonds auprès d'entreprises, de collectivités et des citoyens pour accompagner les forestiers publics et privés qui mettent en œuvre ces pratiques vertueuses.

Pour mener ces étapes, Sylv'ACCTES privilégie la mise en place de partenariats étroits avec les acteurs du territoire (professionnels et représentants associatifs).

Quel est l'intérêt de la démarche « forêts en crise climatique » à laquelle a postulé le Pays du Mont-Blanc ?

Ce dispositif, proposé par Sylv'ACCTES, s'attache à apporter une réponse technique face à une situation particulière des forêts dévastées par la sécheresse, la tempête ou des parasites. Heureusement, ce genre de situation reste encore minoritaire dans les forêts accompagnées par l'association.

Powr en savoir plus ...

SUR LES APPORTS ÉCOLOGIQUES DE LA FORÊT,





Mobilité: une offre aux enjeux environ

Préoccupation centrale des habitants, la question des déplacements est au cœur des actions de la CCPMB. L'ambition des élus est clairement affichée: promouvoir les mobilités durables et offrir un panel de solutions. Une accélération s'est engagée depuis 2021 se traduisant par de nombreux projets.

"Nous devons faire évoluer nos manières de nous déplacer. C'est un défi à relever pour améliorer le quotidien des habitants et agir sur l'environnement."

JEAN-MARC PEILLEX,
PRÉSIDENT
DE LA CCPMB
EN CHARGE
DE LA MOBILITÉ

UN GUICHET UNIQUE POUR CONNAITRE L'OFFRE DE TRANSPORT

Trains, cars, transports scolaires, covoiturage... actuellement pour savoir comment se déplacer au Pays du Mont-Blanc, les usagers doivent rechercher l'information auprès de chaque exploitant. Un sacré défi à relever!

Pour faciliter et rendre visible les offres, rendez-vous en mai sur le site internet de la CCPMB - ccpmb.fr - une page rassemblera toutes les informations utiles (horaires, circuits, tarifs).

Un panel de solutions pour répondre aux besoins de tous

Sur le territoire, le transport est essentiellement organisé pour les besoins des scolaires et sur 6 lignes de car (lignes régulières) complété par du transport à la demande (Montenbus) pour tout autre trajet. La Communauté de Communes a fait réaliser un état de lieux des besoins aboutissant à renforcer et faire évoluer l'offre de transport. Un des premiers constats a été le manque de fréquentation des lignes régulières. Pour y remédier et tenir compte de nouveaux besoins de déplacement, les circuits ont été modifiés et le cadencement augmenté. (cf. encadré).

En accord avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le fonctionnement de certaines lignes est passé à la demande pendant les heures creuses. « Nous voulions arrêter de faire circuler des bus peu remplis ». L'usager doit réserver son trajet pour déclencher le passage du bus. C'est une nouvelle manière d'adapter le service aux usagerset d'optimiser les déplacements.

L'accès au service de transport à la demande, le **Montenbus**, a été simplifié depuis 2021. Un an après, le bilan est très positif, 110 % de voyageurs supplémentaires. Les évolutions se poursuivent : un 5^e véhicule est maintenant en circulation pour répondre aux demandes.

Deuxième étape franchie en septembre : les élus ont approuvé unanimement le schéma cyclable intercommunal. Ce document, indispensable à l'obtention de subvention, recense les axes cyclables existants ou envisagés dans les communes et à l'échelle de la CCPMB. De nouvelles pistes cyclables communales pourront être créées

En complément, les **stationnements cyclables** et de **covoiturage** sont actuellement recensés pour envisager de nouveaux emplacements (vélo, aires de covoiturage).





qui s'adapte memtaux



De nouveaux services proposés dès septembre 2022

Des réalisations verront le jour dans les mois à venir pour proposer des solutions de mobilité diversifiées et vertueuses comme le covoiturage, l'autopartage ou encore l'autostop sécurisé.

Le dispositif **« Rezopouce »** permettant d'organiser et sécuriser la pratique de l'autostop sera déployé en septembre. Les conducteurs et passagers pourront bénéficier gratuitement du service en signant une charte de bonne conduite.

En complément, un service d'autopartage sera déployé sur Sallanches, Passy et Saint-Gervais. Une étude est en cours pour définir notamment les types de véhicules et les lieux d'implantation. Cette solution, qui consiste à mettre à disposition de particuliers des voitures en libre-service, offre une alternative à la propriété d'un véhicule et permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins des résidents et des touristes.





L'offre de mobilité du Pays du Mont-Blanc s'enrichit pour répondre à la fois aux nécessités économiques et aux besoins de préservation de l'environnement.

- (i) Consultez le Schéma cyclable dans la rubrique 'transport-mobilite-habitat' sur copmb.fr.
 - Vous souhaitez déjà vous renseigner sur Rezopouce ? Rendez-vous sur rezopouce.fr



LIGNES RÉGULIÈRES: NOUVEAUX HORAIRES, NOUVEAUX TRAJETS

Les circuits ont été revus et étendus pour desservir plus d'arrêts. Les cadencements ont été augmentés.

- SALLANCHES > PRAZ-SUR-ARLY > FLUMET (n°Y83) 14 trajets/jour/sens, soit +60 % de circuits en plus. et prolongation jusqu'à Flumet avec 4 allers/retours par jour.
- SALLANCHES > LES CONTAMINES-MONTJOIE (n°Y84) 13 trajets/jour/sens soit +45 % de circuits en plus
- SALLANCHES > PASSY (n°Y85)
 11 trajets/jour/sens soit +35 % de circuits, des renforts les week-ends et prolongation jusqu'au Parking relais à Sallanches.
- SALLANCHES > CORDON (n° Y86)
 7 trajets/jour/sens soit +250 % circuits en plus et renforts les week-ends.

 \bigoplus

- CHAMONIX > PRAZ-SUR-ARLY (n°Y82)
 4 trajets/jour/sens.
- CHAMONIX>CLUSES (n°Y81)
 2 trajets/jour/sens

NOUVEAU SERVICE

DES CIRCUITS À LA DEMANDE

Les lignes

- Y83 (Sallanches > Praz-sur-Arly > Flumet)
- Y84 (Sallanches > Les Contamines-Montjoie
- Y85 (Sallanches > Passy),
- Y86 (Sallanches > Cordon), passent à la demande sur certaines plages horaires.
- Pour bénéficier du service, il faut réserver la veille avant 16h00 par téléphone au **04 87 73 72 74**.
 - Horaires et tarifs disponibles sur :





RÉALISATIONS

Centre sportif du Parc Thermal

UN ÉTABLISSEMENT ENTIÈREMENT I



Après un peu plus de 18 mois de travaux, le Centre Sportif, situé au cœur du parc thermal, a réouvert ses portes début septembre 2021. Nous vous emmenons découvrir ou redécouvrir cet établissement et les travaux réalisés.

Du projet initié en 2012 visant à la rénovation énergétique du bâtiment est née une structure bien plus aboutie et ambitieuse au service de la pratique sportive des jeunes et associations du territoire. En effet, la volonté des élus au cours des différentes étapes de réalisation a été d'offrir aux usagers du Centre Sportif un équipement confortable,

moderne et complet.
C'est dès octobre 2016, pour des raisons de sécurité liées au vieillissement de la toiture que la piscine a été fermée.
Elle accueillait en moyenne entre 160 et 200 personnes par jour. Les gymnases ont été utilisés jusqu'en février 2019 – date du début du programme de rénovation.



6 525 000 EUROS TTC



LA CCPMB A REÇU LE SOUTIEN DE :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes : 3 475 000 €,
 - l'Etat : 300 000 €
 - le Syane : 100 000 €

La CCPMB a pris en charge 2 650 000 €.

18 MOIS DE TRAVAUX



46 ENTREPRISES





•

IL (Le Fayet) RÉNOVÉ ET MODERNISÉ

LE PROGRAMME DES TRAVAUX A CONCERNÉ...

Les économies d'énergie et le respect de l'environnement

- / Remplacement de la toiture et des menuiseries extérieures,
- / Isolation intérieure, remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à gaz,
- / Installation de nouveaux équipements de filtration et de traitement d'eau de la piscine,
- / Pose de nouvelles installations de ventilation.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- / Création d'un ascenseur desservant les trois niveaux.
- / Aménagement de vestiaires et sanitaires spécifiques,
- / Système d'accès adapté au bassin de nage.

La fonctionnalité de l'équipement

- / Création d'un hall d'entrée facilitant l'accueil des visiteurs,
- / Aménagement d'un solarium,
- / Nouvel agencement des vestiaires et sanitaires,
- / Accès libre avec gestion autonome du site pour les associations,
- / Espaces libres pour diversifier les activités des lycées (musculation, danse).



UN COMPLEXE SPORTIF POUR LES LYCÉENS MAIS PAS UNIQUEMENT

Chaque semaine, 43 créneaux de 2 heures sont dédiés au Lycée, représentant plus de 1 200 élèves utilisateurs du Centre sportif.

En parallèle, il accueille :

- 6 classes des écoles primaires de Cordon, du Fayet et de Domancy.
- 9 associations et clubs sportifs (club d'escalade AUME, En Passant par la montagne, USMB Football Passy Saint-Gervais, le CAF Saint-Gervais, EPDA établissement public départemental autonome spécialisé, le Ski Club de Saint-Gervais, Mont-Blanc Natation, Mont-Blanc Triathlon, Poséidon Plongée).
- **Des professionnels** : Peloton Gendarmerie Le Fayet, Peloton motorisé de Passy Mont-Blanc, et les pompiers de Passy,
- Des Comités d'Entreprises : le Groupement du Personnel de la CCPMB et le CE de Decathlon (Quechua),
- D'autres collectivités comme par exemple la Mairie de Scionzier.



UNE GESTION INTERCOMMUNALE

Le centre sportif est géré directement par la CCPMB : une équipe de 7 personnes travaille quotidiennement pour offrir un équipement opérationnel et propre pour une pratique en toute sécurité.

Elle est composée de deux maitres-nageurs sauveteurs, un technicien piscine et d'agents d'entretien et polyvalents.

Les échanges entre l'équipe du Centre Sportif et l'équipe de professeurs du Lycée René-Dayve ou encore les clubs sportifs sont basés sur la confiance. La collectivité a passé une convention avec les associations pour permettre une utilisation autonome de l'équipement en dehors de la présence du personnel (gestion lumières, portes, alarmes).



L'AVIS DU VICE-PRÉSIDENT DE LA CCPMB EN CHARGE DES SPORTS, FRANÇOIS BARBIER

« La rénovation du Centre Sportif offre au territoire un établissement à la hauteur des compétences sportives du Pays du Mont-Blanc et de ses attentes. Destiné aux scolaires (lycée, collèges, écoles primaires) comme aux différents clubs de la communauté de communes, il permettra certainement de faire naître de nouveaux champions et championnes comme le territoire en compte déjà ».



TERRITOIRE

TOURISME DE DEMAIN

Pour un développ touristique raiso

Le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc bénéficie d'un rayonnement touristique incontestable grâce à des patrimoines exceptionnels, une image forte, une offre structurée et diversifiée et des infrastructures performantes. La nécessité de préserver ces atouts est au cœur des préoccupations des collectivités et acteurs du territoire qui se sont engagés dans une stratégie commune d'adaptation de l'économie touristique.

UNE DYNAMIQUE
EN FAVEUR DES
PATRIMOINES

Depuis 2016, les Communautés

de Communes Pays du Mont-Blanc

et de la Vallée de Chamonix se sont

lancées ensemble dans une démarche

Vers un Pays

de candidature auprès du ministère de la Culture pour obtenir le label Pays d'art et d'histoire. Celui-ci permet de soutenir les actions de valorisation et de protection du patrimoine et des paysages. C'est un long travail de concertation : les deux premières étapes (présentation du territoire, motivation de la candidature et présentation des politiques menées : culture, urbanisme, environnement, etc.) ont déjà été validées. Tout le territoire, et en particulier les acteurs du patrimoine, contribue à cette dynamique. Les Carnets de rendezvous, la programmation d'animations culturelles coordonnée à l'échelle du territoire, ont ainsi été mis en place, et propose des activités (visites, ateliers, spectacles...) en diversifiant la thématique chaque année. La démarche se finalise : l'objectif est de déposer le dossier de candidature au label fin 2022/début 2023 pour bénéficier d'une visibilité incomparable

en matière de culture et de patrimoine.

« À l'heure actuelle, de nombreux enjeux pèsent sur l'activité touristique du Pays du Mont-Blanc comme c'est le cas pour l'ensemble des massifs. Le territoire se trouve au cœur des changements climatiques qui bouleversent les équilibres et fragilisent des pans entiers de l'économie touristique. A cela s'ajoute l'évolution des comportements et des attentes des touristes qui font émerger de nouvelles pratiques. Les visiteurs veulent une offre diversifiée et sont prêts à se déplacer. Le Pays du Mont-Blanc doit aussi faire face à la sur-fréquentation qui fragilise et remet en cause ce développement touristique. Pour toutes ces raisons, la CCPMB agit aux côtés des communes, des offices de tourisme et des acteurs du tourisme pour déployer une stratégie touristique raisonnée et en adéquation avec notre territoire », explique Catherine Jullien-Brèches, Vice-Présidente en charge du tourisme.

POUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE

L'objectif visé est de s'adapter collectivement au changement climatique tout en maintenant la qualité de vie des populations et l'accueil des visiteurs. L'idée émergente est celle d'un tourisme agile dans lequel on considère que le territoire est acteur d'une montagne vivante, résiliente à laquelle il doit s'adapter. Pour avancer dans ce sens et obtenir des résultats, il est nécessaire d'agir ensemble. La proposition d'une offre touristique quatre saisons innovante, durable et diversifiée à partir de la valorisation des patrimoines naturel et culturel est le

fil conducteur retenu. Il s'agit de mieux équilibrer la fréquentation des saisons : en effet, le poids de la saison hivernale représente jusqu'à 70 % des nuitées selon les stations et rend l'activité encore très dépendante de la neige.

Pour amorcer et guider ce changement, des actions sont prévues dans le dispositif « Espace Valléen » :

- / La réalisation d'étude sur l'enneigement (cf. encadré « Anticiper les conditions d'enneigement pour s'adapter »).
- / La mise en place d'une offre cohérente et durable qui s'appuie notamment sur les patrimoines (cf. encadré sur la démarche Pays d'art et d'histoire).
- / L'organisation de l'offre et sa commercialisation via un outil rassemblant toutes les activités (cf. encadré sur le Pass Destination Mont-Blanc).
- / De nouvelles solutions de mobilité douce, notamment sur les derniers kilomètres.



* Les communes de Demi-Quartier et Domancy ne sont pas classifiées comme "stations touristiques"



pement

- / Une réflexion sur la conciliation des usages qui pourrait prendre la forme d'une charte pour permettre à tous de pratiquer et vivre la montagne, en respectant le milieu
- / Des réflexions sur l'hébergement touristique (cf. dossier grand angle).

Cette stratégie touristique pensée en concertation avec l'ensemble des acteurs réunis pour l'occasion, a été retenue dans le cadre du dispositif « Espace Valléen » financé par l'Europe¹, le Commissariat du Massif des Alpes², les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie. Le budget alloué représente plus de 12 millions d'euros pour une trentaine d'actions prévues

Ce travail collectif se fera ainsi dans la durée et représente une opportunité pour le territoire de préserver et dynamiser de façon respectueuse ses atouts

> 1 - Fonds européens FEDER et Programme POIA 2 - Etat : CIMA et ANCT

ANTICIPER LES CONDITIONS D'ENNEIGEMENT POUR S'ADAPTER

Pour comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur l'enneigement à l'horizon 2050, les stations touristiques de la CCPMB s'engagent dans la réalisation d'une étude, menée par un groupe d'experts rassemblant Météo France, INRAE et

Déjà plus de 70 stations françaises, dans les Alpes, dans le Jura et dans les Pyrénées ont recours à cet outil.

Grâce aux entretiens avec les professionnels des stations, aux relevés d'informations et de modélisations. cette étude "Climsnow" permettra de :

• Quantifier, à divers moments, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle

damée, avec/sans neige de culture), sa variabilité et la capacité de chaque station à maintenir son exploitation, en fonction des efforts et des modalités,

- Devancer les conditions d'enneigement sur les pistes,
- Planifier des choix d'investissement en se basant sur des projections de l'état futur du manteau neigeux et adapter les stratégies touristiques en conséquence.

C'est un véritable accompagnement stratégique et réfléchi à l'évolution des stations. Elles disposeront des premiers éléments de cette étude dans le courant de l'année.





PASS DESTINATION MONT-BLANC

PLUS D'ACTIVITÉS **ET DES RÉDUCTIONS**

Inauguré en 2019, le Pass Destination Mont-Blanc propose une offre touristique unifiée et attractive de plus en plus riche.

Il comprend:

- / Une grande variété d'activités de loisirs à l'échelle des 10 communes.
- / Une offre locale d'activités en lien avec la station où a été acheté le Pass,
- / Jusqu'à 40 % de réduction,

En 2021, 70 partenaires touristiques ont participé au Pass. Il peut être hebdomadaire ou mensuel. Pour les stations c'est une manière de faciliter la commercialisation des produits touristiques et de répondre aux nouvelles attentes des clientèles et aux modes de consommation en constante évolution. Les usagers peuvent bénéficier de tarifs très attractifs sur les activités proposées en station.

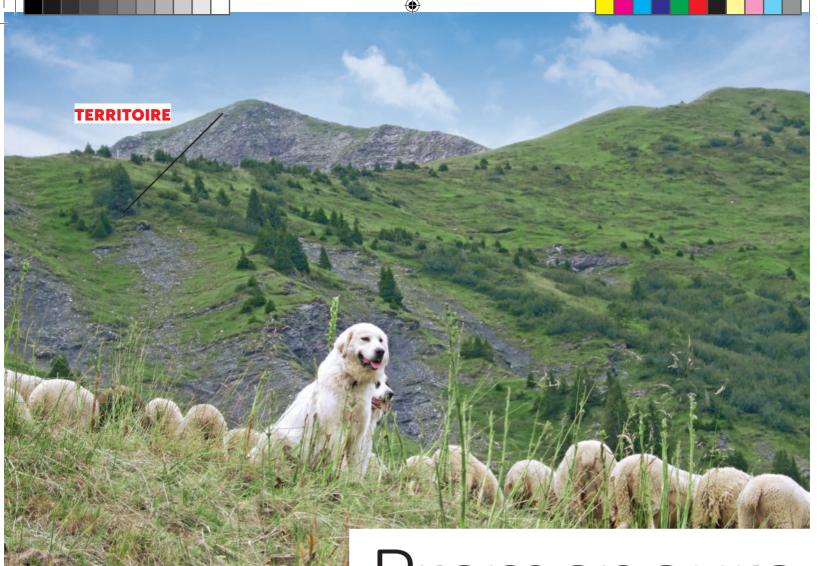
Fort du succès rencontré, il sera renouvelé pour l'été 2022. Les offices de tourisme et la CCPMB continuent de travailler pour étendre le Pass Destination Mont-Blanc aux activités sur les 4 saisons et aux offres de mobilité.

#01 PRINTEMPS-ÉTÉ 2022 Les Actus Pays du Mont-Blanc / 21

les offices du tourisme



(i) En vente dans tous



Depuis le retour des loups dans nos alpages comme ailleurs dans les Alpes et surtout la multiplication des meutes, les éleveurs se sont adaptés pour protéger leurs troupeaux. Ils ont recours à plus de chiens de protection.

Présents jour et nuit, ces derniers peuvent surprendre et effrayer les promeneurs.

Promeneurs • chiens de pi

LES BONNES PRATIQUES EI

Pour faciliter cette cohabitation, les campagnes de sensibilisation sous la forme de diffusion de vidéos et de dépliants sur internet, l'installation de panneaux et l'organisation de journées de découverte se multiplient. Elles permettent de présenter les bons gestes à adopter en alpage. En parallèle, certaines communes se mobilisent également pour

accompagner le travail des éleveurs et faire perdurer cette pratique permettant l'entretien des alpages.

En 2022, la CCPMB organisera avant l'été, une formation à destination des accompagnateurs de moyenne montagne pour les sensibiliser aux enjeux de la cohabitation.
Cette initiative de sensibilisation se poursuivra à l'avenir.

Vous allez en alpage? Participez à l'enquête

Le Réseau Pastoral d'Auvergne Rhône-Alpes réalise chaque année une enquête pour étudier la cohabitation des chiens de protection avec les activités de pleine nature. Le bilan 2021 prouve qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement des chiens de protection et que les incidents en Haute-Savoie demeurent rares (seulement 2 signalés).

(i) Retrouvez le bilan de l'enquête 2021 sur ccpmb.fr/alpages



Avis aux promeneurs et aux pratiquants de la montagne!

/ Pour vous identifier, il peut avoir besoin de s'approcher pour vous sentir (sa vue est bien plus réduite que la nôtre).

/ La vitesse de déplacement est perçue

comme une menace.

LA BONNE ATTITUDE À ADOPTER LORS D'UNE RENCONTRE / Contournez largement le troupeau sans

- vous mettre en danger dans la mesure du possible.
- / Signalez-vous pour ne pas surprendre le chien: vous pouvez lui parler gentiment sans crier

Si le chien approche

- / Arrêtez-vous ou avancez doucement.
- / Ne le fixez pas dans les yeux.
- / Parlez-lui calmement
- / Gardez votre calme.

Pour en savoir plus en images.



/ Si muni de bâtons de marche, prenez-les dans une main, orientez-les vers le bas, surtout ne les brandissez pas.

- / Descendez de vélo le plus tôt possible.
- / Mettez le vélo entre vous et le chien.
- / Avancez à pied avec votre vélo.

Avec un chien

- / Pour votre sécurité, nous vous conseillons de ne pas l'emmener avec vous en alpage.
- / Dans le cas contraire, tenez-le en laisse.
- / Si un chien de protection s'approche de vous. lâchez votre chien et laissez-les interagir, ne prenez pas votre chien dans vos bras
- Le chien finira par retourner à son troupeau.

pour alerter le berger et dissuader tout étranger de s'approcher du troupeau. et

Nous vous donnons quelques

LE RÔLE DU CHIEN DE PROTECTION

Protéger les troupeaux de la prédation (loups, lynx, chiens errants...), de jour comme

de nuit, en alpage ou à proximité des

pour faire face à des meutes de loups.

/ Il court et approche pour identifier

/ Il aboie pour alerter et dissuader.

C'est un comportement recherché

ce qu'il peut considérer comme une

villages. Les chiens sont souvent plusieurs

prochaines sorties.

SON COMPORTEMENT

menace.

informations pour comprendre les chiens

de protection et des indications pour vos

rotection

EN ALPAGE

RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE DE L'ALPAGE DE CROISE BAULET

La commune de Cordon est propriétaire de l'alpage de Croise Baulet qu'elle loue depuis 2016 à un éleveur qui chaque été l'utili<u>se pour ses</u> 600 moutons. Depuis les attaques de loups subies en 2018 et à l'installation d'une meute à proximité du troupeau, l'éleveur utilise 7 chiens de protection.

municipal pour interdire la présence de chiens de compagnie sur l'alpage et ainsi réduire la pression qui s'exerçait sur les animaux du troupeau et les chiens qui le protégeaient, explique Jacques locaux doivent comprendre que pour maintenir le troupeau, il faut éviter tout stress supplémentaire aux chiens qui sont fortement sollicités la nuit par les loups. Nous avons informé les randonneurs pour qu'ils puissent anticiper cette nouvelle règle avant de partir. Une carte indiquant les zones de pâturages avec patous était disponible à l'office de tourisme. L'effort de tous est nécessaire pour





CARTES ET GUIDES EN VENTE DANS LES OFFICES DE TOURISME DU PAYS DU MONT-BLANC

(i) Renseignements ccpmb.fr

